



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 06 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 031-213100662-20220706-DL2022_71-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 06 juillet 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 30 juin 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, le Conseil municipal peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent et deux pouvoirs peuvent être détenus par un membre du Conseil municipal.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire - Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Aâli HAMDANI - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Christel RIVIERE – Madame Alexia SANCHEZ, adjoints au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Emilie PEZET – Madame Hélène STAVUN, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvie BUIGUES à Madame Emilie PEZET – Monsieur Alexandre CHATAIGNER à Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Julien COLOMBIES à Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Madame Françoise OLIVE à Monsieur Anthony BLOYET

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Carole LAVAL – Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie HERRANZ.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 18
- Nombre de conseillers représentés : 5

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2022-71 FINANCES : Modification de la délibération n° 2022-46 en date du 15 avril 2022 portant subventions de fonctionnement aux associations 2022

Rapporteur : Monsieur Benjamin HUC

ADOPTE

Votants : 23	Abstentions : 5*	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0
--------------	------------------	---------------	-----------	------------

*Mme Emilie PEZET ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Hélène STAVUN ; Mr Benoît MUNOZ ; Mme Sylvie BUIGUES (groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 031-213100662-20220706-DL2022_71-DE

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Benjamin HUC, conseiller municipal, énonce au Conseil municipal que, des modifications sont à apporter quant aux subventions de fonctionnement proposées pour certaines associations. Les associations concernées par ces modifications sont l'association :

- L'association de danse « Bessières Danse Association » ;
- L'association « Good Morning Bessières » proposant des cours d'anglais ;
- Les coopératives école Louise Michel et école de l'Estanque.

Monsieur le rapporteur présente les propositions d'attributions de subventions de fonctionnement aux associations dans le tableau suivant :

Associations	Subvention 2022 proposée (en €)
BESSIERES BASKET CLUB	3 600,00
LE TAROT BESSIERAIN	100,00
APPRENTI MUSICIEN COMEDIEN DE BESSIERES	900,00
AAPPMA	1 500,00
LE GUIDON BESSIERAIN	120,00
AS FUNKY STREET	540,00
GO VITALITE BESSIERAINE (AGVB)	754,00
B2B RUGBY	1 845,00
ASAPE	2 900,00
BESSIERES HANDBALL	1 065,00
KARATE CLUB BESSIERES	600,00
FOOTBALL : FC BESSIERES -BUZET	3 850,00
HORSITANIE	620,00
PETANQUE : LES PHENIXS	400,00
LA BOULE BESSIERAINE	380,00
RANDONNEURS BESSIERAINS	170,00
ACCA CHASSE	160,00
AU CHŒUR DE BESSIERES	70,00
FLEX IMAGE ET EXPRESSION	1 910,00
GOOD MORNING BESSIERES	2 650,00
LES DOIGTS DE FEE	100,00
AMIS C, BOUSQUET ET PASTOUREL	190,00
CLUB VERMEIL	600,00
CH'AMIS DE BESSIERES	100,00
FNACA - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE MAROC ET TUNISIE	200,00
UNION COMMUNALE BESSIERES DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	300,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ADRIENNE BOLLAND	1 300,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 700,00
COOPERATIVE ECOLE LM	6 314,00
COOPERATIVE ECOLE ESTANQUE	770,00

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 031-213100662-20220706-DL2022_71-DE

LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE	250,00
BESSIERES EN FETE	7 400,00
CROIX ROUGE	500,00
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE	100,00
SANTE PRO BESSIERES ET ALENTOURS	150,00
BESSIERES DANSE ASSOCIATION	1 310,00
TOTAL	45 418 ,00

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE RAPPORTEUR ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des subventions 2022 au profit des associations susmentionnées ;
- **INSCRIT** les dépenses aux chapitre et article correspondants ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,



Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 12 JUIL. 2022

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le :

12 JUIL. 2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID : 031-213100662-20220706-DL2022_71-DE